



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 février 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande, le Représentant permanent du Mexique et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Irlande et le Mexique, en étroite coopération avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse sur la réunion que le Groupe a tenue sur la situation au Soudan du Sud (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

Le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**



Annexe à la lettre datée du 18 février 2021 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande, le Représentant permanent du Mexique et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Résumé de la réunion sur la situation au Soudan du Sud, tenue le 2 février 2021

Le 2 février 2021, le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion sur la situation au Soudan du Sud. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan du Sud a fait un exposé aux membres du Groupe. D'autres représentants de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud ont fourni des informations supplémentaires lors de la discussion qui a suivi. Pour conclure, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a passé en revue une série de recommandations clés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a formulé des observations complémentaires.

Questions posées par les membres du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont posé des questions sur la participation des femmes à la gestion des affaires publiques, sur les comités mis en place pour appliquer l'accord de paix, sur le processus d'élaboration de la constitution et sur les défis liés à l'exécution du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Préoccupés de la persistance de niveaux élevés de violence sexuelle liée au conflit dans le pays, ils se sont enquis des progrès accomplis à l'égard du plan d'action des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, ainsi que d'autres recommandations visant à empêcher les forces organisées de commettre des violences sexuelles et à fournir davantage de services aux personnes rescapées, notamment en matière de santé mentale et d'aide psychosociale. Ils ont salué l'annonce récente du Gouvernement sud-soudanais concernant la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud et ont posé des questions sur les mécanismes de justice transitionnelle prévus dans l'accord de paix, sur le statut des audiences foraines et sur les difficultés rencontrées pendant les enquêtes sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. Ils ont également demandé des renseignements sur les patrouilles de la MINUSS, sur la désignation de nouveaux sites de protection des civils et sur la prise en compte des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité et dans l'intervention humanitaire. Soulignant l'importance de l'autonomisation économique des femmes aux fins de la prévention des conflits, ainsi que de la participation et de la protection des femmes, ils ont demandé quels progrès avaient été réalisés à cet égard et ce qui pouvait être fait pour aider le Gouvernement à accroître le taux d'alphabétisation des femmes et à améliorer leur formation et leurs compétences en matière de gestion entrepreneuriale et financière. Enfin, ils se sont enquis de la façon dont la Mission entendait appliquer les recommandations concernant les questions de genre qui avaient été formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant.

Principaux points soulevés lors de la réunion

- Le quota de représentation des femmes au sein des organes du Gouvernement de transition, qui avait été fixé à 35 % dans l'accord de paix, n'a pour l'instant été atteint que par le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (41 %) et par la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée (35 %). Par ailleurs, sur les 35 ministères, seuls 9 sont dirigés par des femmes. Il n'y a qu'une seule femme parmi les 10 vice-ministres. Néanmoins, des femmes ont été nommées aux postes clefs de Ministre des affaires étrangères et de Ministre de la défense et l'un des cinq postes de vice-président est occupé par une femme. Pour ce qui est des États fédérés, seul le Bahr el-Ghazal occidental est gouverné par une femme. En réponse à un communiqué publié par des dirigeantes de la société civile dans lequel les parties étaient appelées à respecter le quota de 35 %, le secrétaire général par intérim du Mouvement populaire de libération du Soudan a annoncé, en octobre 2020, que le quota serait appliqué aux postes restants attribués au parti. En outre, les deux principaux partis du pays, ainsi qu'un troisième, sont dirigés par des secrétaires générales. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MINUSS et ONU-Femmes ont aidé les dirigeantes de la société civile à élaborer des plans d'action pour atteindre le quota, ont facilité les dialogues entre les groupes de femmes, ainsi qu'entre ces groupes et les principaux décideurs, et ont contribué à établir des listes de dirigeantes prêtes à assumer des fonctions publiques. Les entités des Nations Unies ont également organisé une série de consultations avec des acteurs clefs, dont des dirigeantes de la société civile, afin de renforcer la capacité des parties prenantes de participer efficacement à l'élaboration de la constitution.
- ONU-Femmes a envoyé des conseillers pour les questions de genre auprès de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, et un(e) conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre sera bientôt envoyé(e) auprès du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité. En outre, le PNUD, la MINUSS et ONU-Femmes fournissent un appui technique au groupe de femmes qui examine la législation afin d'y intégrer les principes d'égalité des genres.
- La violence sexuelle liée au conflit continue d'être utilisée comme tactique de guerre et de terreur et comme déclencheur de déplacements forcés, alors même qu'elle est expressément interdite par l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire et par l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. En 2019, les entités des Nations Unies ont confirmé 229 cas de violence sexuelle liée au conflit. Malgré les contraintes que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a imposées aux processus de surveillance et de signalement, le nombre de cas enregistrés a augmenté en 2020, la majorité d'entre eux impliquant des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des milices populaires. Depuis janvier 2020, plus de 390 femmes et filles ont été enlevées à des fins de viol, de mariage forcé et d'esclavage sexuel, dans un contexte d'affrontements entre des milices populaires lourdement armées. Certaines des 500 femmes et filles qui avaient été enlevées en milieu d'année 2018 dans l'Équatoria-Occidentale ont été libérées à la suite d'ordres émis par Riek Machar et d'un dialogue direct engagé par l'ONU. Certaines d'entre elles, ainsi que des partenaires de la société civile qui avaient facilité leur libération, ont été harcelés. D'autres ont subi un retour forcé et nombre de femmes et de filles sont encore retenues dans des bases militaires où elles sont soumises à des violences sexuelles. L'ONU a établi que le nouveau Gouverneur de l'Équatoria-

Occidental aurait été impliqué dans des pratiques d'esclavage sexuel alors qu'il était commandant de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ; cette information a été portée à l'attention du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Des membres du personnel humanitaire ont également subi des violences sexuelles, ce qui a un effet dissuasif sur la prestation de services. En outre, la situation humanitaire désastreuse a conduit des familles à adopter des pratiques de survie néfastes, dont le mariage d'enfants.

- En septembre 2020, à la suite d'une intervention de l'ONU, le Front de salut national a publié un communiqué unilatéral sur la prévention de la violence sexuelle liée au conflit. Par ailleurs, avec l'appui de l'ONU, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ont consolidé leurs plans d'action pour prévenir ce type de violence. Le plan consolidé, qui a été validé en janvier 2021, est axé sur la formation, la sensibilisation, la responsabilité, la surveillance et la protection. Des centaines de membres du personnel de sécurité ont suivi une formation sur le respect des ordres interdisant les violences sexuelles et un programme de formation destiné aux nouvelles recrues est actuellement mis en place. La MINUSS, le PNUD et ONU-Femmes ont mené des projets visant à promouvoir l'intégration des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à aider la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion à conduire une évaluation des besoins propres à chaque genre auprès des ex-combattants et à recueillir des données sur les ex-combattantes.
- Depuis 2017, dans le cadre des efforts déployés par la Mission pour que les auteurs de crimes graves perpétrés sur les sites de protection des civils répondent de leurs actes, les dossiers de 63 personnes accusées d'actes de violence fondée sur le genre ont été renvoyés aux autorités nationales pour enquête, ce qui a abouti à 25 condamnations. Le tribunal chargé des mineurs et des affaires de violence fondée sur le genre a commencé à tenir des audiences en février 2020. À ce jour, 670 cas de violence fondée sur le genre ont été enregistrés. Au cours des derniers mois, la MINUSS, en partenariat avec le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des organisations non gouvernementales partenaires, a également tenu des audiences foraines à Malakal et à Bentiu, notamment pour traiter des affaires de violence sexuelle. Par ailleurs, la Mission contribue à l'envoi rapide de fonctionnaires du secteur de la justice formelle et traditionnelle dans des zones où la violence est récurrente, et entend établir des présences judiciaires plus durables dans des zones clés situées à proximité d'anciens sites de protection des civils. Lors de la réunion, les représentants de la MINUSS se sont associés aux membres du Conseil de sécurité pour saluer l'annonce récente de la création du Tribunal mixte, mais ont insisté sur la nécessité d'officialiser cette annonce au moyen d'un mémorandum d'accord. À Yei, une cour martiale a récemment condamné 13 soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple pour viol, mais jusqu'à présent, seuls les soldats subalternes ont dû répondre de leurs actes. La MINUSS aide les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à organiser des audiences foraines militaires pour juger les crimes commis par les soldats, y compris les actes de violence sexuelle liée au conflit. Une audience de ce type s'est récemment achevée à Bentiu et d'autres sont prévues à Bor et à Yambio dans les mois à venir.
- La MINUSS et les acteurs humanitaires ont mis sur pied une équipe spéciale chargée de planifier la désignation des nouveaux sites de protection des civils. La Mission déploie des Casques bleus dans les postes de police situés dans les nouveaux sites afin d'encourager le signalement des violences sexuelles liées

au conflit. Les spécialistes des questions de genre de la MINUSS participent systématiquement à des patrouilles régulières afin d'analyser l'incidence différenciée du conflit sur les femmes et d'assurer la protection des femmes et des enfants lorsque ceux-ci exercent des activités de subsistance. La Mission dispose d'une équipe de police spécialisée dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les femmes représentent 30 % du personnel de police de la MINUSS.

- Les entités des Nations Unies fournissent une aide psychosociale et des soins de santé mentale aux personnes qui ont survécu à des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment dans le cadre d'un programme conjoint du Fonds des Nations Unies pour la population et d'ONU-Femmes. En outre, le Fonds a établi un centre polyvalent à l'hôpital universitaire de Djouba afin d'accroître l'accès à une assistance centrée sur les personnes rescapées. Avec d'autres entités des Nations Unies, la MINUSS aide le Gouvernement sud-soudanais à appliquer sa propre stratégie de développement, qui met un accent particulier sur le développement des femmes. Le Fonds humanitaire pour le Soudan du Sud exige désormais des organisations candidates qu'elles consacrent une partie du financement à des besoins propres à chaque genre. En outre, le Cadre de coopération entre le Soudan et l'ONU visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle dans les situations de conflit insiste sur l'autonomisation des femmes, et notamment sur la formation professionnelle et la participation à la reprise économique.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées soit par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, soit par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, soit par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le Soudan du Sud¹.

Il conviendrait, dans la perspective des négociations à venir sur le mandat de la MINUSS, que le Conseil de sécurité conserve toutes les références aux femmes et à la paix et la sécurité qui figurent dans le préambule et le dispositif de la résolution [2514 \(2020\)](#). En outre, dans le dispositif de la résolution relative au nouveau mandat, le Conseil devrait envisager ce qui suit :

- a) Exhorter le Gouvernement à garantir la participation pleine, égale et effective des femmes au processus d'élaboration de la constitution ;
- b) Demander à la MINUSS d'exercer ses bons offices pour promouvoir la participation des femmes à chaque étape du processus d'application de l'accord de paix et de veiller à ce que la primauté politique donnée au rôle moteur et à la participation des femmes soit un élément central de la démarche de rétablissement et de consolidation de la paix ;
- c) Encourager le Gouvernement à adopter sans délai le statut du Tribunal mixte et à mettre en place, en coopération avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les mécanismes de justice transitionnelle décrits au chapitre V de l'Accord revitalisé, afin de garantir que les questions de genre et la participation utile des femmes, notamment celles ayant subi des violences sexuelles et fondées sur le genre, soient au cœur de la conception et de

¹ Ces recommandations ont soit été proposées par des personnes qui ont participé à cette réunion, soit été tirées de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion. Ce ne sont pas des recommandations du Groupe dans son ensemble ou des membres du Conseil.

l'exécution de ces mécanismes, et afin de renforcer les dispositifs nationaux visant à faire respecter le principe de responsabilité, lesquels viendront compléter les fonctions du Tribunal mixte ;

d) Prendre acte du rôle essentiel que jouent les dirigeantes, les réseaux de femmes et les organisations dirigées par des femmes dans la prévention des conflits, les dispositifs d'alerte rapide, le règlement des conflits et la consolidation de la paix aux niveaux national et local, et demander à la MINUSS de soutenir un large éventail d'organisations féminines de la société civile et de collaborer avec elles de façon systématique et sur un pied d'égalité dans tous ses domaines d'activité ;

e) Reconnaître et appuyer le rôle moteur endossé par les femmes dans l'atténuation des effets de la crise liée à la COVID-19, prendre acte des effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les filles et demander que les questions de genre soient prises en compte dans le cadre de la lutte contre la pandémie et des démarches de relèvement ultérieures ;

f) Ayant souligné, dans le préambule, qu'il convenait de protéger les organisations de défense des droits des femmes et les bâtisseuses de la paix contre la menace de représailles, encourager le Gouvernement et ses partenaires internationaux, dont l'Organisation des Nations Unies, à renforcer la surveillance et le signalement des actes de violence, à prendre des mesures adéquates pour les prévenir et à agir face aux multiples conséquences physiques, sociales, économiques et psychologiques de ces actes ;

g) Exhorter le Gouvernement à enquêter promptement et rigoureusement sur tous les cas de violence sexuelle et à poursuivre les auteurs de ces actes, quel que soit leur rang ou leur ancienneté, conformément au communiqué conjoint publié par le Gouvernement de transition et les membres du Conseil de sécurité sur l'élimination des violences sexuelles commises en période de conflit ;

h) Demander que toutes les femmes et tous les enfants enlevés au cours des hostilités soient libérés immédiatement et en toute sécurité, en veillant à ce que ces personnes aient accès aux services, à la protection, à la justice et aux réparations.

En outre, les coprésidents du Groupe informel d'experts et les autres membres du Conseil sont invités à :

a) Mener, sur le plan politique et stratégique, une action diplomatique et des activités de sensibilisation de haut niveau pour défendre la participation effective des femmes à toutes les instances publiques nationales et locales, et notamment le respect du quota de 35 % de femmes au sein de l'exécutif et des institutions de justice transitionnelle ;

b) Insister vivement pour qu'aucun individu visé par des sanctions internationales et qu'aucun auteur présumé de violences sexuelles liées au conflit ne soit ou ne devienne membre du Gouvernement ;

c) Surveiller étroitement l'application de l'Accord revitalisé et suivre attentivement la mise en œuvre de toutes ses parties, y compris les dispositions relatives aux questions de genre ;

d) Fournir un appui, en étroite coopération avec la société civile, aux fins de la réalisation d'un examen global des activités, des résultats et de l'incidence du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2015-2020, ainsi que de l'élaboration, du financement et de la mise en œuvre d'un nouveau plan ;

e) Aider le Gouvernement à renforcer les capacités du système judiciaire pour que les auteurs d'actes de violence sexuelle liée au conflit fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites, de manière cohérente et dans le respect des normes

internationales en matière de procès équitable, et pour que les personnes rescapées bénéficient de services et obtiennent réparation, ce qui permettrait d'assurer la protection de leurs droits et leur participation effective ;

f) Aider le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre complète du plan d'action consolidé sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit ;

g) Envisager d'accorder une aide financière accrue aux services de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que des financements plus souples et à plus long terme aux organisations de la société civile dirigées par des femmes qui contribuent à consolider la paix et à combattre ce type de violence ;

h) Renforcer l'autonomisation économique, la formation professionnelle et les compétences en matière d'entrepreneuriat et de gestion financière des femmes, notamment en leur proposant des cours d'alphabétisation et une éducation de la deuxième chance, afin d'améliorer leur accès aux revenus et aux moyens de subsistance ainsi que leur sécurité alimentaire ;

i) Encourager la MINUSS à appliquer les recommandations sur les questions de genre formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant de 2020, notamment en améliorant la prise en compte de ces questions dans tous ses domaines d'activité et en renforçant ses capacités et ses compétences en matière d'égalité des genres et de protection des femmes.

Les coprésidents, en clôturant la réunion, ont remercié le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour son exposé et se sont engagés à assurer le suivi des questions importantes qui avaient été soulevées.
